

Sujet : [INTERNET] projet de voie rapide

De : jean pierre mazier <[REDACTED]>

Date : 09/09/2023 08:04

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Mazier J.Pierre

Bayonne

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je vous signifie mon profond désaccord au projet routier "voie de la soule" du département.

En effet, ce projet d'un autre temps va à l'encontre des textes de lois et des orientations nationales ou locales (loi LEMA, "3DS", Climat et résilience, Zéro artificialisation nette, schéma régional des véloroutes et plan vélo du département PLUi en cours d'élaboration à l'échelle du Pays-Basque...) et ne va pas dans le sens des intérêts des citoyens et de la lutte contre le changement climatique. L'ancienne voie ferrée doit être vouée à la création d'une voie verte dédiée aux mobilités douces, à l'instar d'autres territoires limitrophes, et l'actuelle route départementale n°11 doit être aménagée pour la sécurité des riverains et des usagers.

Cordialement.

M.Mazier